

Le président : L'usage veut que 1,000 exemplaires des procès-verbaux soient imprimés. Si quelque chose de nouveau se présentait, nous pourrions toujours modifier ce chiffre. Puis-je avoir une motion dans ce sens?

M. Henderson : Je propose cette motion.

M. Angus : Je l'appuie.

La motion est adoptée.

Le président : La motion suivante prévoit que le président sera autorisé à tenir des séances, à entendre les témoins et à autoriser la publication des témoignages en l'absence du quorum, à condition que quatre députés, dont le président ou le vice-président, soient présents. C'est la motion que nous avons adoptée la dernière fois sur les témoignages, et il faut bien dire qu'elle arrange tout le monde. Elle nous permet d'entendre les témoignages, et de ne pas laisser les témoins en plan, surtout s'ils sont venus de loin, lorsque les membres de l'opposition, qui ont beaucoup à faire, sont dans l'impossibilité de venir. Pour un vote, évidemment, le quorum est nécessaire.

Monsieur Angus.

M. Angus : Monsieur le président, je propose la motion.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Angus, je suis heureux de constater que vous avez tiré profit de l'expérience.

M. Angus, appuyé par M. Taylor, propose la motion. D'accord?

La motion est adoptée.

Le président : Monsieur Reid est là. Nous arrivons maintenant à la question du comité directeur...

M. Reid : Monsieur le président, j'allais poser une question, mais peut-être que vous y arrivez.

Le président : J'allais en parler, effectivement, car nous en avons discuté, et l'on sait généralement que ce Comité permanent envisage de créer un sous-comité pour étudier la question de la voie maritime du Saint-Laurent.

M. Reid : Monsieur le président, pouvez-vous nous dire où en sont les choses, où en est ce projet de créer ce qui sera en quelque sorte un sous-comité pour étudier les avantages énormes et la situation difficile de la voie maritime du Saint-Laurent. Je ne sais pas si cela relève du comité directeur ou pas, mais probablement pas. Il faudra probablement soumettre la question à une autorité supérieure.

Monsieur le président, cela me semble passablement important, et j'espère que d'une part vous pourrez nous mettre au courant de la situation et que, d'autre part, la réponse sera favorable.

Le président : Monsieur Gray.